

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15060**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et tourisme spécialité conception de produits touristiques et valorisation des territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'Université de Bretagne Occidentale, Recteur chancelier des universités de l'académie de Rennes, Université de Bretagne Occidentale - Brest

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est chargé de l'élaboration et de la mise en place de produits touristiques au bénéfice des territoires concernés :

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- réalisation d'états des lieux du tourisme dans le territoire concerné
- analyse critique de l'offre touristique existante
- conception de produits touristiques, dans toute leur diversité : séjours, circuits, voyages, événementiel, etc.
- organisation d'événements touristiques (fêtes, manifestations culturelles, festivals, expositions...)
- gestion et promotion de l'offre touristique locale
- information de la clientèle dans sa découverte de la région touristique
- encadrement d'une équipe ; recrutement et formation du personnel à la conception et à la promotion de produits touristiques
- conseil auprès des acteurs locaux et en particulier des élus locaux.

Afin d'assurer ses missions, le diplômé connaît le contexte de l'activité (Droit de la propriété intellectuelle notamment), l'environnement touristique du territoire concerné (afin de proposer des produits en adéquation avec les besoins, les attentes locales, les « potentialités » régionales...), ainsi que les démarches administratives et commerciales de la conception et du développement de produits touristiques.

Il doit être en mesure de percevoir et si possible d'anticiper les attentes de la clientèle en matière de consommation touristique, et montrer une capacité de conciliation dans la mise en œuvre de projets

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans divers types d'établissements, publics ou privés, en relation avec le secteur touristique et la valorisation des territoires : collectivités locales, structures institutionnelles du tourisme (OT, Pays touristiques, Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme, etc.), mais aussi agences de voyages, agences réceptives, bureaux d'étude, etc.

Deux types d'emplois sont principalement visés :

Concepteur de produits touristique Autres appellations possibles ou emplois recouvrant cette activité : directeur, chargé de missions « produits touristiques, responsable « produits » en agence de voyage ou en agence réceptive

Responsable du développement touristique (au sein d'un territoire et/ou d'une structure : agglomération, Communauté de communes, Pays touristique, Office de tourisme, CDT, CRT...). Autres appellations possibles ou emplois recouvrant cette activité : responsable de l'accueil, responsable de l'information dans toute structure touristique d'accueil, privée ou publique

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1301 : Conception de produits touristiques

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur deux semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignement suivantes :

Descriptif des composantes de la certification :

SEMESTRE 1

UE 1 (Langues) : 3 ECTS

UE 2 (Histoire et patrimoine) : 2 ECTS

UE 3 (Environnement touristique) : 2 ECTS

UE 4 (Tech. de conception de produits) : 3 ECTS

UE 5 (Analyse produits touristiques) : 3 ECTS

UE 6 (Informatique-communication) : 2 ECTS

SEMESTRE 2

UE 7 (Langues) : 3 ECTS

UE 8 (Législation et réglementation du tourisme) : 3 ECTS

UE 9 (Veille touristique) : 3 ECTS

UE 10 (Commercialisation produits touristiques) : 3 ECTS

UE 11 (Informatique-communication) : 3 ECTS

UE 12 (projets tuteurés) : 10 ECTS

UE 13 (stage) : 20 ECTS

Modalités d'évaluation :

Les évaluations comportent des épreuves écrites et des épreuves orales de diverses natures : dossiers, notes de synthèse, exposés, examens oraux, dissertations, etc.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants + Enseignants-chercheurs + Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté d'habilitation n°20120118 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université de Brest à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis et de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/suaaip>

Autres sources d'information :

www.univ-brest.fr

Université de Bretagne Occidentale

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Quimper : Pôle universitaire Pierre Jakez Helias

Historique de la certification :

transformation du diplôme d'université "conception et développement de produits touristiques" existant à l'université depuis 1996